

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux octobre,
à 9 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur
Gilles DUBOIS, Maire.

La Convocation a été adressée le 15 octobre 2022 avec l'ordre du jour suivant :

- Mission maîtrise d'œuvre : Choix bureau d'études Aménagement de Bourg,
- Nomination d'un correspondant incendie et secours,
- Finances – Décision modificative,
- Informations et questions diverses

Etaient présents :

Mmes Eva COLOMBIANO, Vanessa PIZARD

MM. Olivier BRICE, Jean-Marc DAUTRICOURT, Gilles DUBOIS, Maxence GAILLARD,
Jacques LEMARQUIS, Cyril REMY, Patrick VINCENT.

Procurations :

Muriel CARNET pouvoir à Jacques LEMARQUIS

Brigitte DUGRAVOT pouvoir à Patrick VINCENT

Jean-François WUST pouvoir à Jean-Marc DAUTRICOURT

Pascal COLIN pouvoir à Cyril REMY

Absente excusée :

Thérèse BERCEAUX

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 9

- Le quorum est atteint –

Mme Eva COLOMBIANO a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 1^{er} octobre 2022 :

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2022 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux avant la présente séance.

Il ne soulève aucune objection de la part des autres conseillers et a été adopté à l'unanimité des membres présents dans la forme et rédaction proposées.

Dél. N° 69/2022 – COMMANDE PUBLIQUE - MAITRISE D'ŒUVRE – CHOIX DU BUREAU D'ETUDES POUR LE PROJET DE REQUALIFICATION ET D'AMÉNAGEMENT DU CŒUR DU VILLAGE

M. le Maire rappelle la volonté de la Commune de Sanchev de requalifier et d'aménager le centre du village en œuvrant à la fois dans les domaines de l'habitat, de l'économie, des mobilités, de l'aménagement urbain et du cadre de vie, des services à la population pour tous les âges.

La commune a donc décidé d'engager une étude visant à étudier les conditions de réalisation d'une opération de requalification et d'aménagement du cœur du village.

Un appel à candidature a été lancé et 5 offres ont été reçues.

La première analyse des offres a permis de présélectionner 3 bureaux d'études pour une audition qui a eu lieu le 30 septembre 2022 à savoir : INGAIA, Tout Terrain/Sigma et le groupement Intensités.

A l'issue de ces auditions et analyses, les membres présents ont échangé pour le choix du candidat retenu pour conduire cette étude.

Discussions :

M. Cyril Remy prend la parole et rappelle que cette étude est importante et doit tenir compte de beaucoup de paramètres :

- pouvoir élaborer les éléments nécessaires pour un aménagement global.
- création d'un renfort, d'un lien entre le village et les aménagements (existants ou futurs) transitifs autour de Bouzey.
- tenir compte des bases de tous les projets envisagés par la commune dans cet aménagement du cœur du village.
- recherche de subventions par le bureau d'études.

Il trouve regrettable que tous les membres du groupe de travail formé pour mener une réflexion sur les besoins ne soient pas présents ce jour.

Il fait part de l'analyse des trois offres négociées en reprenant les critères et compétences demandés aux bureaux d'études pour l'enveloppe financière estimée à 35 000 €. Il en conclue que le groupement Intensités répond à tous les critères demandés, d'où son prix le plus élevé (39 450 € HT). Quant à Tout Terrain/Sigma, il n'a pas le volet paysager, mais son prix est le moins disant (18 775 € HT).

M. Jean-Marc Dautricourt intervient en précisant qu'il a étudié les offres pour pouvoir se prononcer sur le choix et, que Tout Terrain/Sigma peut faire appel à un paysagiste dont la prestation est incluse dans le prix forfaitaire donné. Il s'étonne également de la différence du nombre d'heures indiqué pour le volet paysager du groupement Intensités qui lui semble trop élevé. De plus, le taux journalier du groupement Intensités est supérieur de 150 € par rapport à Tout Terrain/Sigma.

M. Patrick Vincent demande à Cyril Remy la nécessité d'avoir un bailleur social prévu dans l'offre du groupement Intensités.

M. Cyril Remy donne les explications sur l'intervention et la mission d'un bailleur social Epinal Habitat (OPH) qui permet un cadre des besoins, une faisabilité opérationnelle et détermine le prix le plus approprié pour la construction en fonction des besoins.

« *L'avis que je donne est également celui du CAUE* »

M. Jean-Marc Dautricourt rappelle les personnes présentes lors des entretiens de négociations des bureaux d'études. Il argumente son désaccord sur le temps global passé par le groupement Intensités notamment sur l'étude paysagère qui lui semble trop longue, sur la partie bailleur social dont il ne voit pas l'intérêt. Même si l'étude et la présentation du dossier sont complètes pour le groupement Intensités, les références des architectes indiquées ne sont pas de la taille de notre commune.

Il semble que Tout Terrain/Sigma soit proche des besoins d'une petite commune comme la nôtre.

Il interroge Cyril Remy sur ce qu'en pense la Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE), assistance à maîtrise d'œuvre.

M. Cyril Remy répond que la CAE a une approche technique mais pas d'avis tranché.

M. Jean-Marc Dautricourt répond que la CAE en aurait peut-être eu un, si elle avait été chargée des offres.

M. Patrick Vincent demande si le groupement Intensités est prêt à négocier le prix.

M. Cyril Remy répond qu'il n'est plus possible de revoir le prix puisqu'il s'agit de la phase « négociation ».

M. le Maire, après tous ces échanges, intervient en évoquant la rencontre la veille avec Cyril Remy et le CAUE sur les points forts et points faibles du groupement Intensités et de Tout Terrain/Sigma.

Il regrette également de l'absence d'élus présents lors du groupe de travail sur ce projet.

Il fait part de son inquiétude, par rapport au prix du groupement Intensités en mettant en avant tous les arguments financiers économiques actuels (hausse des coûts d'électricité, baisse des dotations, hausse des prix pour les futurs travaux d'entretien de la voirie et consultation pour l'aménagement de la route de Renauvoid). De plus, il ne comprend pas la nécessité d'Epinal Habitat dans cette étude alors qu'il est possible de rencontrer cet établissement dans le cadre d'une opération d'habitat..

Il précise également qu'il a eu de bons avis de M. le Maire de Moriville pour Tout Terrain/Sigma et de Mme le Maire de Xertigny pour le groupement Intensités

M. Cyril Remy dit reconnaître que le prix n'est pas négligeable et fait une comparaison avec le montant de maîtrise d'œuvre de la route de Renauvoid qui est identique pour un projet moins approfondi.

M. Jean-Marc Dautricourt rappelle à Cyril Remy qu'il admet que Tout Terrain/Sigma a des compétences pour cette étude.

M. Maxence Gaillard fait part que l'écart de prix entre les deux bureaux d'études peut poser des interrogations tant au niveau financier qu'au niveau compétence.

M. le Maire conclut en rappelant tous les travaux en cours ou à venir et notamment la vente et la transformation du camping de Bouzey qui va entraîner des travaux d'aménagements routiers et sécuritaires dans ce quartier.

Il réitère son inquiétude sur la partie finance et budgétaire des prochaines années.

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés (4 voix pour le groupement Intensités, 7 voix pour Tout Terrain/Sigma et 2 abstentions), le Conseil Municipal :

- décide de confier l'étude de requalification et d'aménagement du cœur du village à Tout Terrain/Sigma pour 18 775 € HT,
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché de travaux,
- donne pouvoir également à M. le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer tout autre document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

Dél. N° 70/2022 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS - NOMINATION CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Pendant cet été caniculaire où les incendies ont été nombreux en France, M. le Maire informe de la parution d'un décret au Journal Officiel concernant la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Le décret 2022-1091 du 29 juillet 2022 pour application de l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers professionnels.

Ce correspondant incendie et secours doit être désigné avant le 1^{er} novembre 2022.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- * participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- * concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- * concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- * concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

M. le Maire propose alors de désigner un élu « correspondant incendie et secours ».

Mme Vanessa PIZARD conseillère municipale, est candidate.

Après en avoir délibéré et la l'unanimité des membres présents et représentés (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal désigne Mme Vanessa PIZARD comme élue « correspondant incendie et secours ».

Dél. N° 71/2022 – FINANCES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

M. le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder à quelques ajustements en dépenses et recettes sur certains comptes votés au BP 2022 en fonctionnement comme en investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), la décision modificative n° 2 suivante :

BUDGET 2022 – DM 2			
Section Investissement			
		Dépenses	Recettes
203	Frais d'études	- 66 020	
266	Autres formes de participation	20	
10226	Taxe aménagement	8 603	
2112	Terrains de voirie	10 000	
21538	Autres réseaux	- 8 603	
1328	Autres		10 000
Op. 01-2022			
203	Frais d'études	3 000	
231	Immobilisations corporelles en cours	40 000	
Op. 02-2022			
203	Frais d'études	3 000	
231	Immobilisations corporelles en cours	20 000	

Dél. N° 72/2022 – INTERCOMMUNALITÉ – AUTRES -COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION D'EPINAL

M. le maire informe l'assemblée que la Chambre Régionale des Comptes a publié son rapport d'observations définitives sur la gestion de la Communauté d'Agglomération d'Epinal de 2017 à 2020.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal en date du 30 septembre 2022 prenant acte du dit rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de prendre acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la gestion de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, de 2017 à 2020.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ CONFIÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (article L 2122.22 du CGCT)

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre, depuis la dernière séance, en vertu des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal :

- Le D.P.U. n'a pas été exercé sur les déclarations d'intention d'aliéner le bien immobilier suivant :

Nature de l'aliénation	Réf. cadastrales	Adresse du bien	Superficie parcelle(s)
Cession immeuble non bâti	AK 138	Route du Rivage	08a 56ca

- Signature d'une convention avec la compagnie « Rêve Général » pour la diffusion du spectacle « Dans ta valise ». Trois représentations auront lieu le jeudi 10 novembre pour les élèves du RPI et 2 représentations tout public le samedi 12 novembre à 10h30 et 15h. La billetterie est ouverte auprès de l'Office du Tourisme d'Epinal.
- Signature d'un devis avec la Société Mefran Collectivités pour un montant de 1 145 € HT pour le changement du défibrillateur extérieur situé à la Mairie,
- Signature d'un devis pour l'achat de balconnières suspendues et d'un panneau affichage extérieur auprès de la société Adéquat pour 1 405.19 € HT.
- Achat de grillage pour entourage et clôture du terrain entre l'atelier et la cours de l'école ainsi que la partie du parking mairie et la propriété privée jouxtant.

INFORMATIONS DIVERSES :

* L'arrêt de bus crée à la rentrée scolaire au 29/31 Rue de la Libération pour le circuit du RPI a entraîné plusieurs problèmes organisationnels qui ont été évoqués et présentés à M. le Président de la CAE, responsable des transports scolaires. Après une réunion avec les deux mairies du RPI et M. le Président de la CAE, il a été convenu de supprimer cette ligne après les vacances de la Toussaint, à compter du 7 novembre 2022.

* Cérémonie du 11 novembre : Elle est organisée cette année par la commune de Sanchev selon le programme suivant : messe à 10h à Girancourt et dépôt de gerbe au monument aux Morts de Chaumousey à 11h30, suivi d'un vin d'honneur à la mairie de Chaumousey.

* M. Patrick Vincent rend compte :

- du sondage auprès des élus sur les illuminations de fin d'année : 9 réponses dont 8 personnes pour le maintien des illuminations, 1 personne contre le maintien et 4 personnes sans réponses.

Il en ressort que les illuminations de fin d'année seront maintenues et allumées comme l'éclairage public. Le temps de pose sera réduit d'une semaine.

- commission fleurissement :

- cérémonie de récompense aux lauréats le samedi 19 novembre 2022 à 11h
- réflexion menée sur le fleurissement de l'année prochaine et notamment sur les variétés de végétaux et plantes à mettre en place en raison des fortes chaleurs
- remarque sur le manque d'entretien de certains massifs.

* M. Jacques Lemarquis informe :

- qu'un panneau sera posé à l'entrée de la forêt communale sur le territoire de Les Forges avec la collaboration des services de l'ONF.

- que le nombre d'inscrits pour les affouages est de 13 actuellement.

Après un tour d'horizon, la séance fut levée à 11 heures.